

28.11.2023 - 08:15 Uhr

## Test non concluant pour les systèmes de retenue destinés aux femmes enceintes



Vernier/Ostermundigen (ots) -

**Aucun des systèmes de retenue pour femmes enceintes n'a su se montrer convaincant lors du test du Touring Club Suisse. En cas d'accident, c'est avant tout la région pelvienne qui est exposée à des risques de blessure. Le TCS recommande aux femmes enceintes de s'attacher avec la ceinture de sécurité à trois points d'ancrage classique, tout en tenant compte de quelques éléments.**

Le fait de s'attacher lorsque l'on est enceinte est un sujet récurrent étant donné que l'on présume à tort un risque élevé de blessures pour le fœtus avec les ceintures classiques. De nombreuses femmes ont donc recours à des adaptateurs de ceinture supposés réduire ce risque. En collaboration avec l'ADAC, le TCS a testé ces systèmes de retenue pour femmes enceintes.

Tous les adaptateurs que l'on trouve dans le commerce se fixent au niveau du trajet de la ceinture abdominale, mais leur conception varie. Dans le cadre du test, nous avons sélectionné quatre modèles représentatifs : un adaptateur composé d'un coussin de siège fin qui s'attache au dossier avant à l'aide d'une sangle dotée de fermetures à cliquet en plastique ou aux points d'ancrage Isofix du véhicule à l'aide de deux mousquetons, un adaptateur avec crochets en plastique et un adaptateur avec crochets métalliques qui se fixe soit avec une sangle au siège conducteur, soit, pour la version à " sangle complémentaire ", qui se met autour du coussin du siège conducteur où il est également fixé.

### **Le bassin particulièrement à risque**

Lors des crash-tests réalisés, aucun des adaptateurs n'a été en mesure de résister à la force exercée, et surtout, aucun de ces systèmes n'a pu maintenir la ceinture abdominale dans une position basse lors de l'impact. Avec ces adaptateurs, le bassin est moins bien enveloppé par la ceinture et se retrouve donc moins bien maintenu. Ils ne permettent donc pas de diminuer les contraintes mesurées au niveau de la poitrine, de l'abdomen et du bassin. Au contraire, celles-ci sont même supérieures aux valeurs obtenues avec une ceinture classique.

Étant donné que les hanches des deux mannequins attachés avec les adaptateurs sont moins bien maintenues, les genoux percutent plus violemment le tableau de bord. En outre, les éléments installés au niveau de l'entrejambe en plastique rigide et en métal s'accompagnent d'un risque de blessure accru pour la future mère.

Afin de définir la position assise et le trajet de sangle pour les crash-tests, mais aussi de recueillir des expériences pratiques, des essais spécifiques ont été réalisés lors desquels des sujets de sexe féminin de taille, stature et stade de grossesse variables ont été attachés. Les tests ont ensuite été réalisés avec des mannequins.

**Ne pas mettre la ceinture par-dessus le ventre**

Le TCS recommande donc la ceinture classique à trois points d'ancrage. Celle-ci n'exerce aucune contrainte sur le ventre et protège donc la future mère ainsi que le fœtus en cas d'accident.

Il est important que la partie abdominale passe en dessous du ventre et soit bien collée au bassin et que la sangle d'épaule passe bien au milieu de la poitrine. Dans certaines voitures, il est possible d'optimiser le trajet au niveau de l'épaule et du haut du corps en réglant la hauteur du point d'ancrage supérieur. Ainsi, la mère et le bébé sont protégés au mieux en cas de collision.

À aucun moment, la ceinture ne doit être placée sur le ventre étant donné que cela pourrait occasionner des blessures graves au fœtus en cas d'impact. Le dossier du siège ne devrait en outre pas être penché en arrière de manière excessive.

### **Plus de conduite le neuvième mois**

Les femmes enceintes devraient discuter des risques éventuels avec leur médecin et voir s'il y a des contre-indications médicales à la conduite. La santé de la mère et du bébé ne doit pas être menacée.

Les femmes enceintes peuvent conduire jusqu'au huitième mois, mais à partir de la trentième semaine, il est préférable qu'elles passent côté passager. Au neuvième mois, le bébé a pratiquement atteint la taille qu'il aura à la naissance et se retrouve donc protégé par une quantité plus faible de liquide amniotique, ce qui accroît le risque de blessures en cas d'accident (impact contre le volant). À ce stade, le TCS recommande de n'utiliser la voiture que pour le trajet vers la maternité. Dans l'idéal, la future mère devrait être prise en charge par un proche ou un taxi.

Infobox

### **Les adaptateurs de ceinture pour femmes enceintes disposent-ils d'une autorisation ?**

Dans leur publicité, certains fabricants indiquent que leur adaptateur a fait l'objet de tests conformément au règlement no 16 de l'ONU. Celui-ci décrit l'homologation des ceintures de sécurité et des systèmes de retenue (généralement une combinaison siège, ceinture et airbag). Étant donné que les adaptateurs ne sont ni des ceintures de sécurité indépendantes, ni des systèmes de retenue à part entière, ces produits ne peuvent pas obtenir d'homologation en vertu du règlement susmentionné - on ne peut donc pas y trouver de marque ni de numéro d'homologation.

Contact:

Laurent Pignot, porte-parole du TCS  
Tél. 058 827 27 16 | 076 553 82 39 | laurent.pignot@tcs.ch  
www.presetcs.ch | www.flickr.com

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100913928> abgerufen werden.